



Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Arrondissement  
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE :  
FINANCES  
LOCALES

Séance du Conseil Communautaire du 09 décembre 2021 à 18 heures 00  
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary  
Lauragais Audois.

SOUS-DOMAINE :  
DECISION  
BUDGETAIRE

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous  
la Présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté  
de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

OBJET :  
Décision  
Modificative n°2  
Port Fluvial

**Présents** : Philippe GREFFIER, Christophe PRADEL, Nicole MARTIN,  
Patrick MAUGARD, Nathalie NACCACHE, Jean-Pierre QUAGLIERI,  
Bernard PECH, Nadine ROSTOLL, Denis BOUILLEUX, Serge OURLIAC,  
Isabelle SIAU, Omar AIT MOUH, Pascal ASSEMAT, Pierre BARBAUD,  
Robert BATIGNE, Eliane BOURGEOIS MOYER, Karole CAFFIER,  
Nicole CATHALA-LEGEVAQUES, Gilbert COSTE, Claire DARCHY,  
Javier DE LA CASA, Elisabeth ESCAFRE, Danielle FABRE, Audrey GAIANI,  
Alain GALINIER, Hélène GIRAL, Prescillia GRANIER, Bernard GRIMAUD,  
Philippe GUIRAUD, Gérard LAMARQUE, Gérard MONDRAGON,  
Pierre MONOD, Henri POISSON, Jean-François POUZADOUX,  
Jacqueline RATABOUIL, Eric ROSALIE, Jérôme SENAL, Gilles TERRISSON,  
Jean-François VERONIN-MASSET, Bernard VIDAL, Monique VIDAL,  
Jérôme WILTZIUS, Giovanni ZAMAI.

Le nombre de  
délégués en service  
est de 71

Convocation du  
conseil  
en date du  
02 décembre 2021

Formant la majorité des membres en exercice.

CERTIFIE  
EXECUTOIRE PAR  
RECEPTION  
PREFECTURE LE

**Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants :**  
Cédric LEMOINE par Omar AIT MOUH, Huber NAUDINAT par Jérôme  
WILTZIUS, Raymond VELAND par Eric ROSALIE.

PAR PUBLICATION  
LE

**Procuration(s)** : Brigitte BATIGNE à Philippe GREFFIER, Guy BONDOUY à  
Eliane BOURGEOIS MOYER, Evelyne GUILHEM à Denis BOUILLEUX,  
Bruno PERLES à Elisabeth ESCAFRE, Martine PUEBLA à Danielle FABRE.

PAR DELEGATION  
LE

**Excusé(s)**: Sabine CHABERT, Sandrine CAMPGUILHEM, Alain CARBON,  
Marie-Paule CAU, Hubert CHARRIER, Véronique CORROIR,  
Dominique DUBLOIS, Benoit MERLIN, Charles PAULY, Nicolas RAUZY,  
Thierry ROSSICH, Régine SURRE.

Signature

**Absent(s)**: Alain BOUSQUET, Didier CALMETTES, Francois DEMANGEOT,  
Frédéric JEANJEAN, Thierry LEGUEVAQUES, Didier MAERTEN,  
Thierry MALLEVILLE, Cédric MALRIEU, René MERIC, Bruno POMART,  
Marc TARDIEU.

**Secrétaire de séance** : Omar AIT MOUH.

Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le

ID : 011-200035855-20211209-2021\_212-DE



**2021-212**

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que suite à la prise en charge d'heures de saisonniers supplémentaires, il est nécessaire de mouvementer les comptes comme suit :

Section d'Exploitation

Dépenses

Imputation	Objet	Montant
RH 6411 012	Rémunération Principale	+ 5 000 €
PO 6811 ORDRE 042	Amortissements	+ 100 €

Recettes

PO 7588 75	Autres Produits	+ 5 100 €
------------	-----------------	-----------

Section d'Investissement

Recettes

PO 28155 ORDRE 042	Amortissements	+ 100 €
--------------------	----------------	---------

Dépenses

ST 2155 opération :29001 21	Outillages	+ 100 €
-----------------------------	------------	---------

Section d'Investissement

Recettes

PO 28155 ORDRE 042	Amortissements	+ 100 €
--------------------	----------------	---------

Dépenses

ST 2155 opération :29001 21	Outillages	+ 100 €
-----------------------------	------------	---------

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**ADOpte** la Décision modificative n°2 sur Budget Annexe « Port Fluvial » détaillée ci-dessus.

#### **ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.



Castelnaudary, le 09 décembre 2021

**Le Président,**

**Philippe GREFFIER**